**MINISTERE DU PATRIMOINE**
**DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT**
**ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES**
**----------**

**LE CABINET**

**----------**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**
***Union – Discipline – Travail***
**----------**

Abidjan, le 4 Avril 2025

# DROIT DE REPONSE

C'est avec surprise que nous avons constaté que l'image de Monsieur Moussa SANOGO, Ministre du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques ainsi que celle de Monsieur Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget, ont été utilisées pour illustrer un article à la une de l'édition du 3 avril 2025 de votre journal, intitulé : « Questions aux Ministères de l'Economie et du Portefeuille de l'Etat : Où sont passés les 33 milliards de COFIPA ? ».

Votre article ne laisse apparaître aucun point relatif aux Ministères de l'Economie ou du Portefeuille de l'Etat, voire au Gouvernement. L'article évoque un transfert de 33 milliards de francs CFA dont le donneur d'ordre serait Candy Group International (CGI), acteur privé turc, et le bénéficiaire serait AC, administrateur provisoire de l'établissement financier COFIPA, acteur privé.

Comment les images des Ministres du Portefeuille de l'Etat ainsi que des Finances et du Budget sont-elles donc associées à cette opération qui aurait eu lieu en 2017, soit depuis 8 ans ?

Du reste, lorsqu'un donneur d'ordre instruit son établissement teneur de compte ou, plus simplement, sa banque d'effectuer un transfert d'argent, vers qui se retournerait-il prioritairement si ce n'est sa banque en cas de non-dénouement de l'opération ?

Ensuite, un opérateur économique peut-il rester inactif pendant une longue période, alors qu'il aurait transféré une si importante somme, à savoir 33 milliards de francs CFA qu'on ne sait pas retracer ?

Une institution aussi sérieuse que la BCEAO peut-elle recevoir des ressources et ne pas traiter l'opération y relative, alors qu'elle aurait reconnu avoir reçu cet argent ? Le réseau international SWIFT utilisé dans le cadre des paiements bancaires n'assure-t-il pas une traçabilité totale des opérations transfrontières ?

Nous déplorons cette façon d'associer les images de membres du Gouvernement à des opérations qui n'ont aucun lien avec leurs fonctions et dont on ne sait pas expliquer le mode opératoire.

Nous demandons la publication de ce droit de réponse dans les colonnes de votre journal et dans les mêmes conditions à la une, conformément aux dispositions de la loi portant régime juridique de la presse.